

Dominique et Isabelle Descloux
Chemin du Champ-Raboud 38
1647 Corbières

- 9 AOÛT 2024



Conseiller d'Etat **El**
Jean-François Steiert
Rte des Arsenaux 41
1700 Fribourg

Corbières, 7 août 2024

Mise en consultation du nouveau PSEM

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Chers membres du groupe de pilotage,
Chers membres de l'administration de la DIME,

Nous vous écrivons après avoir consulté les projets de gravières et /ou réserve de gravières du canton de Fribourg :

Le tout premier critère pour une nouvelle implantation ou agrandissement d'une gravière existante, devrait être à nos yeux et assurément pour la grande majorité de la population, les nuisances créées pour l'être-humain, voire aussi pour la faune locale.

Il va de la santé publique de la population

En effet, les nuisances sonores, visuelles et les poussières nécessitent une distance importante avec les zones d'habitations.

À notre avis, les nuisances sonores ne sont pas à négliger. On a tendance à les mesurer par les décibels et cette façon de faire n'est que partiellement pertinente. Pour imager : que vous êtes soumis à une œuvre de J.S. Bach, p. ex l'Ave Maria ou, au même niveau de décibels, mais cette fois soumis à du Hard Rock/Métal, ce même niveau de décibels n'a pas le même impact sur vous. Etre soumis des heures, jours ou semaines entières au bruit de l'extraction, concassage de pierres est un bruit énervant et stressant pour la grande majorité des gens. Sans parler du trafic de poids lourds en sus. Quand on n'a pas le choix et doit subir ces décibels-là, même dans des normes dites tolérables, ils ne le sont en effet intolérables si subi pendant des heures, jours entiers et durant des semaines, etc. Il faut absolument en tenir compte et ne pas se cacher la face derrière des normes théoriques quand dans la pratique c'est lourd à supporter pour de nombreux êtres humains et animaux.

Nous disons **BRAVO à notre canton** d'avoir entrepris de grands travaux et engagé des moyens financiers importants pour rendre les traversées des villages plus silencieuses grâce au renouvellement du tapis des routes. Mais alors, il est un non-sens évident et inacceptable de créer une augmentation ou nouvelle nuisance sonore dans ces mêmes villages due à l'élargissement ou nouvelle implantation de gravière ! Tous les efforts du canton de rendre la route du village plus silencieuse et tout l'argent investi seraient ainsi anéantis.

Concernant les poussières, rien de neuf à signaler, les méfaits sont connus et reconnus depuis belle lurette et nos autorités n'ont là non plus pas intérêt de conduire la population dans les cabinets médicaux ou même au HFR, voire précipitamment dans la tombe.

Au lieu de réfléchir prioritairement où planter des gravières, il est temps de promouvoir la construction en bois. Ces dernières décennies, de grandes avancées ont été faites, comme aussi pour l'énergie solaire. Nous avons d'ailleurs bénéficié des subventions cantonales pour l'énergie solaire lors de la rénovation de notre maison et nous sommes enchantés par cette façon de produire et consommer notre propre électricité et eau chaude. L'agrandissement de notre maison c'est fait en grande partie par le bois et y vivre est bien plus agréable que dans le minéral. Nous encourageons donc vivement les autorités à promouvoir le bois pour toutes les constructions où c'est possible de privilégier cette matière vivante et possiblement locale. De cette façon, la demande de gravières va automatiquement diminuer.

La thématique des gravières est très sensible et complexe. Cela touche énormément de personnes et d'animaux aussi. Ne pas oublier le tourisme qui est dans notre canton un tourisme doux avec les nombreuses belles possibilités de randonner et se baigner. Faites-en en sorte que des gravières ne gâchent pas la vie des habitants ou le séjour des visiteurs. Très sincèrement, **NOUS COMPTONS SUR VOUS !**

Veuillez recevoir, cher Conseiller d'état, Mesdames et Messieurs, nos meilleures salutations.

